



**HAL**  
open science

**Qu'est-ce qu'une école de pensée? Notion indigène,  
éléments structurels, apport contextuel Réflexions  
autour de l'école lyonnaise ou du "milieu social,"  
Alexandre Lacassagne, Gabriel Tarde, 1880-1920**

Martine Kaluszynski

► **To cite this version:**

Martine Kaluszynski. Qu'est-ce qu'une école de pensée? Notion indigène, éléments structurels, apport contextuel Réflexions autour de l'école lyonnaise ou du "milieu social," Alexandre Lacassagne, Gabriel Tarde, 1880-1920 . 2017. hal-01563133

**HAL Id: hal-01563133**

**<https://hal.science/hal-01563133>**

Preprint submitted on 21 Jul 2017

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Qu'est-ce qu'une école de pensée? Notion indigène, éléments structurels, apport contextuel Réflexions autour de l'école lyonnaise ou du "milieu social," Alexandre Lacassagne, Gabriel Tarde, 1880-1920

Martine Kaluszynski (Pacte CNRS)

Qu'est-ce qu'une école de pensée ? Quand apparait le terme et qui le porte ? Si les contemporains l'utilisent facilement, il est bon de s'interroger si, dans la période d'émergence, le terme est employé et ne pas tomber dans une construction rétrospective ou de réification<sup>1</sup>. Quels sont les apports structurels ou contextuels qui légitiment le concept, et une école est-elle nécessaire à l'institutionnalisation d'un savoir ? Revenir sur les appellations qui désignent des réalités et tenter de définir la légitimité du terme et ses usages<sup>2</sup>.est une question essentielle à une histoire des savoirs, des processus de disciplinarisation plus que des disciplines.

C'est au XIX<sup>ème</sup> siècle, dans les années 1880, que le crime se construit scientifiquement, politiquement. L'histoire de la criminologie au XIX<sup>ème</sup> siècle est à la fois une sociologie du statut social des sciences humaines et une histoire politique. Cesare Lombroso est à l'origine de l'anthropologie criminelle, sans doute, en ce sens, est-il le père de la criminologie "scientifique", telle qu'elle peut se définir à l'époque, c'est à dire fondée sur l'observation, nourrie de l'interprétation des faits et de la vérification de cette interprétation grâce à une expérimentation aiguë et structurée. Lombroso va avoir recours à la théorie de l'évolution pour expliquer son "type criminel" et le conduire à affirmer que les criminels sont en réalité des individus restés en arrière dans l'évolution, qui ne sont pas allés jusqu'au terme qui mène à l'homme. C'est *l'école italienne* qui apparaît riche en idées et en personnages. Les théories de ce savant italien collaborant avec Enrico Ferri et Raffaele Garofalo comme celles de son opposant Napoleone Colojanni ont ancré l'anthropologie criminelle. L'école italienne a construit un canevas de théories, sur lequel vont pouvoir se définir, se créer, en alliance ou en opposition, d'autres écoles ou mouvements. C'est le cas de *l'école lyonnaise* rassemblée autour d'Alexandre Lacassagne et de sa revue les *Archives de l'anthropologie criminelle*<sup>3</sup> qui fédérera de multiples auteurs et articles autour d'une réflexion sur la délinquance et le délinquant dans les années 1880 à 1914. Le groupe est considéré comme le porte-parole de la France en ce domaine et représente l'orientation nationale dans les congrès internationaux. Souvent présenté dans les manuels de droit sous le nom d'école lyonnaise ou d'école du milieu social, les contemporains, juristes, historiens, utilisent sans jamais l'interroger ou presque ce terme. Il est plus intéressant de voir si cette appellation existe à l'époque et de quelle façon<sup>4</sup>. Il semble que le terme soit souvent utilisé à propos de l'école italienne<sup>5</sup> beaucoup moins pour l'école de Lyon néanmoins citée<sup>6</sup>,

### *Les instruments qui font école : un leader, une revue, des congrès, des enseignements*

---

<sup>1</sup>Topalov, 2003

<sup>2</sup>Une question que je m'étais posée, il y a presque 30 ans au moment de mon travail de thèse, Kaluszynski, 1988, Kaluszynski, 2002

<sup>3</sup>Nommé plus commodément, et en reprenant l'expression de l'époque, *Les Archives* (et dans les notes ou bibliographieAAC).

<sup>4</sup>C'est à partir de *L'archivio d Psichiatria, Scienze penali et anthropologia criminale* fondé en 1880, des *Archives de l'anthropologie criminelle* et actes des congrès internationaux d'anthropologie criminelle que j'ai « traqué » le terme

<sup>5</sup>Brissaud, 1880. Lacassagne, 1886, 169, Sarraute, 1887, 584. Tarde, 1892, 208, Carnevale, 1891

<sup>6</sup>De Baets, 1893, Tarde, 1891, 877 « Il est à remarquer, d'ailleurs, que l'école française, fondée à Lyon par le docteur Lacassagne, se distingue nettement par sa sagesse, par son caractère pratique et solide, de l'école italienne ».

Le terme école, le terme de mouvement, sont ceux utilisés sans qu'il y ait de points tangibles à leur existence, mais la construction n'est pas artificielle. C'est autour d'une faculté, d'une université (Faculté de Médecine à Lyon) que se cristallisent un groupe. Celui-ci, a priori inorganisé, se rassemble autour d'un chef de file (A. Lacassagne), d'une revue, instrument moteur à l'organisation et le développement d'un mouvement (Les Archives de l'Anthropologie Criminelle), et se retrouve réuni en bloc, sous le même drapeau, dans les congrès internationaux d'anthropologie criminelle dans une unité d'idées autour des théories et réflexions sur le phénomène criminel.

### ***Un personnage-clé, un leader : A. Lacassagne.***

« Lacassagne, ce n'est pas un homme, c'est un monde »<sup>7</sup>. Alexandre Lacassagne est le personnage pivot de cette aventure, à l'origine du mouvement d'anthropologie criminelle français, il a créé une émulation productive autour de lui. Il est le "rassembleur", l'homme-clé de ce mouvement<sup>8</sup>. Fondateur à part entière de ce mouvement avec quelques amis, rejoint plus tard par G. Tarde<sup>9</sup>, A. Lacassagne est médecin militaire, médecin légiste, médecin expert, anthropologue, hygiéniste, homme de Sociétés à l'engagement philanthropique important (Commission de surveillance des prisons, société lyonnaise pour le sauvetage de l'enfance). C'est un enseignant apprécié à la Faculté de Droit, où il laissera l'image d'un bon professeur dont l'influence a parfois dépassé le simple domaine de la médecine, se transformant en un apport moral et intellectuel, adroitement recherché<sup>10</sup>. Tarde dit de Lacassagne qu'il est « un éveillé, un directeur d'esprit, un indicateur de premier ordre »<sup>11</sup>. Il fut sûrement plus un animateur et un fédérateur qu'un chercheur ou un théoricien, un chef de file<sup>12</sup> plus qu'un créateur, un homme de science, un éducateur pour toutes les générations d'étudiants qui se sont succédé à la Faculté de Lyon.

### ***Les conceptions d'Alexandre Lacassagne. Une pensée en marche***

C'est l'opposition aux théories de Cesare Lombroso, qui attribue au biologique un rôle déterminant, prédominant dans l'explication du phénomène criminel qui fonde mythiquement l'école lyonnaise. Néanmoins en France, le terme d'anthropologie criminelle, bien que contesté, recouvrira tous les aspects scientifiques du phénomène, même si ceux-ci sont parfois très lointains de la visée originelle de Lombroso et c'est sous ce nom que le mouvement français se développera à travers réunions et congrès jusqu'en 1914. Les "Français" ne nient pas le facteur biologique mais estiment qu'il n'est pas prédominant dans l'explication du phénomène criminel, accordant leur attention au facteur social. C'est une question de priorité et pas de rejet. C'est la dénonciation de l'influence du "milieu social"<sup>13</sup>, véritable bouillon de culture de la criminalité. Les membres de l'école lyonnaise, partisans, élèves, collaborateurs, imposeront peu à peu ce qu'on appelle la "thèse du milieu social", qui elle-même s'affirmera sans problèmes dans l'environnement national, scientifique.

### ***Un instrument moteur : La Revue, une ville destinée : Lyon***

<sup>7</sup> Laupt. 1907, 827. A. Daudet connaissait et admirait Lacassagne, s'intéressant vivement à ses travaux.

<sup>8</sup> Cette production de héros mythique apparaît avec encore plus de clarté si l'on considère la théorie développée à la fin des années soixante par Terry Clark concernant le patron et son cercle. Clark, 1973

<sup>9</sup> Au premier congrès français de criminologie en 1901, on lie les deux hommes dès la fondation de la revue, or si il semble que Lacassagne a rapidement pensé à Tarde après la création des Archives et même si ce dernier a publié des articles dès 1887 dans la revue, il ne participe à la direction qu'en 1893 pour la partie sociologique.

<sup>10</sup> Je fais référence aux lettres de recommandations trouvées dans la correspondance de Lacassagne (cinq lettres). (Fonds Lacassagne, Lyon, cote MS5174).

<sup>11</sup> Tarde, 1901

<sup>12</sup> Un seul contemporain refuse à A. Lacassagne le titre de chef d'École, c'est R. Sallilas, en 1888, Souchon, 1974, 534.

<sup>13</sup> D'où le nom donné à l'école française, école du "milieu social". Ce concept de milieu aura au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle deux nouveaux domaines d'application. En biologie, sous l'impulsion de Geoffroy Saint Hilaire, pour les sciences morales, A. Comte et H. Taine. Ces deux derniers ayant eu une influence très nette sur Lacassagne

A. Lacassagne se démarque de l'école italienne, continue d'affirmer ses convictions en fondant un journal, parfait organe d'expression de ce mouvement français et plus exactement "lyonnais". Ainsi, est-ce de cette ville qu'A. Lacassagne crée *Les archives de l'anthropologie criminelle* en 1886<sup>14</sup>, lieu de rencontres concrètes ou intellectuelles qui structurera des hommes divers. Les éléments restent minces en ce qui concerne les conditions matérielles de création de la revue, mais on connaît mieux les objectifs prônés par le journal dès sa parution.

Le premier objectif de la revue est clairement d'égaliser et de contrecarrer celle de C. Lombroso. Elle accueille, dès 1886 dans ses premiers numéros Colojsanni dont l'étude se révèle être une sévère critique de Ferri<sup>15</sup>. Elle joue également le rôle du dialogue, même s'il est musclé, puisque la réponse de Ferri est publiée en 1887<sup>16</sup>. Telle est l'orientation choisie par les *Archives* : plateforme d'opposition, privilégiant les échanges et l'ouverture. Tarde se définissait comme le "compagnon d'armes" de Lacassagne.

A. Lacassagne est avant tout le promoteur ambitieux de cette idée, créer ce qui manquait alors aux chercheurs français dispersés : un organe. S'il est vrai que l'objectif implicite est de faire face aux thèses biologisantes de Lombroso, l'avant-propos présentant le journal est d'une neutralité et d'une sobriété exemplaires. Il est l'annonce du projet scientifique que veulent établir et réaliser les rédacteurs des *Archives* qui montrent leur intérêt envers les "sciences pénales"<sup>17</sup>. Enfin, il y a l'objectif "humain" que représente une telle revue qui rassemble autour d'elle curieux, érudits, juristes, médecins militaires, anthropologues (Garraud, Coutagne, Raux, Tarde, Manouvrier, Bertillon...) ou médecins de province souvent isolés et sans autre ressource que leur bibliothèque qui trouvent ici un organe de liaisons, de correspondance. Cette diversité laisse entr'apercevoir les premiers caractères de cette école : vivante, ouverte, évolutive, plurielle... pour ne pas dire pluridisciplinaire. Ainsi, avec les *Archives de l'anthropologie criminelle*, l'École française va naître, et alimenter une controverse de vingt-huit années (1886-1914) avec son homologue transalpine. Cette lutte doctrinale, jamais véritablement meurtrière n'exclura pas le dialogue constant qu'accompagnent néanmoins de profonds (ou moins profonds) différends. Cette revue, ouverte en son esprit, le sera également dans ses colonnes, et traitera de sujets plus larges, plus "colorés" que ce qui touche habituellement au phénomène criminel. Véritable revue "de sciences sociales" à orientation médicale, elle permet à l'école lyonnaise d'exister.

Cette appellation tient compte d'une réalité structurelle qui fait que ce qui est observé s'apparente aux fondements de ce qui fait école. J. Léonard s'attache également à observer l'effet-émulation, à l'origine de ces écoles ou journaux. « Autour d'une Faculté, d'une École ou d'une société savante, se cristallisent une équipe et un esprit... Certaines fortes personnalités peuvent inspirer une gazette plus ou moins durable... »<sup>18</sup>. C'est le sens du discours du Professeur Hugounenq en 1901, un éloge sans critique : « Il y a 20 ans, à une époque où la décentralisation n'apparaissait que comme un rêve d'utopie, créer en province, dans une faculté neuve, sans traditions, sinon sans racines dans le passé, créer une école, y attirer des élèves par l'éclat de vos leçons et le retentissement de vos travaux, poursuivre des recherches originales, inspirer et diriger celles de votre entourage, grouper dans votre laboratoire une collection que personne en France ne se flatte d'égaliser, fonder un recueil qui vous est bien personnel, en un mot porter au premier rang dans le monde des médecins légistes, la réputation d'un foyer scientifique de cette

---

<sup>14</sup>Publiée à partir de 1886 sous le nom *d'Archives d'Anthropologie Criminelle et des Sciences Pénales (Médecine légale, judiciaire, statistiques criminelles, législatives et droit)*, le titre change en 1893 et 1907. Le segment Archives d'Anthropologie Criminelle reste inchangé : La revue interrompue en 1914 ne paraît plus par la suite.

A. Lacassagne mourait en 1924 sans avoir pu reprendre la publication de ce qu'on appelait "Les Archives de Lacassagne".

<sup>15</sup>Colojsanni, 1886.

<sup>16</sup>Ferri, 1887

<sup>17</sup> « Ce mouvement s'est montré en Italie, avec la brillante école de Lombroso et de Ferri, les continuateurs directs de Beccaria, en Allemagne avec Liszt, en Russie même. La France a suivi de loin cette évolution, a exercé une juste critique sur l'exagération de certaines théories, mais ne s'est pas encore franchement engagée dans cette voie », AAC, 1886, (avant-propos).

<sup>18</sup> Léonard, 1981, 257-258, 197-198.

province autrefois si dédaignée, tout cela c'était proprement une gageure, mon cher ami, et cette gageure vous l'avez gagnée...»<sup>19</sup>. Les congrès internationaux finaliseront ce projet.

### ***Les congrès internationaux d'anthropologie criminelle***<sup>20</sup>

Il n'y a pas eu de congrès national d'anthropologie criminelle. Les Archives jouent ce rôle d'élément fédérateur. Il y eut huit congrès internationaux d'Anthropologie criminelle prévus : Rome 1885, Paris 1889, Bruxelles 1892, Genève 1896, Amsterdam 1901, Turin 1906, Cologne 1911, Budapest 1914 (congrès non tenu). Lieu d'instauration d'une discipline, le premier congrès eut lieu à Rome, en 1885, à l'instigation de Cesare Lombroso. Lieu d'échanges et de diffusion, lieu de réseaux, le congrès international revêt à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle une importance particulière. Par son abondance, sa diversité, sa variété, ce lieu de communication, lieu "médiatique" et lieu diplomatique devient pour une pensée, pour un mouvement et pour des hommes, un objectif incontournable pour échanger et surtout pour exister.

Lacassagne n'a pas de 1886 jusqu'en 1914 de véritables opposants en France. Des conceptions différentes<sup>21</sup>, nuancées, apparaissent mais il n'émerge aucune thèse de la force de celle de l'École de Lyon. Les seules controverses de doctrine se jouent en marge (entre Tarde et Durkheim, par exemple) et n'engagent pas le sort de la théorie. Aussi, de par cette relative unanimité, de par la force de la pensée et du dynamisme de son porte-parole, avec le flux des partisans, la naissance de l'école de Lyon, porte-parole officiel de la France dans les réunions internationales, correspond, représente la naissance d'une criminologie en France.

### ***L'institutionnalisation (ratée) de la criminologie***

La criminologie est difficile à cerner dans l'institutionnalisation de son enseignement, car il y est inclus de la médecine légale, des éléments de police technique, d'anthropologie de droit pénal. La création du certificat d'études pénales, par son programme, ses cours et travaux se rapproche bien des préoccupations d'une criminologie moderne. L'élaboration structurelle de la discipline se fera au travers des musées, de laboratoires et de la délivrance d'un enseignement, qui exprime une consécration de la discipline en formation. L'enseignement est la marque de l'institutionnalisation. De façon fragmentée, on peut rappeler qu'en 1895, à l'initiative de la faculté de droit de Paris est créé un cours libre de science criminelle et pénitentiaire confié à H. Joly<sup>22</sup>. En 1905 se crée le certificat de sciences pénales. Plus tard un enseignement se crée à Montpellier et on y voit apparaître le droit pénal, la procédure pénale, la criminologie et la science pénitentiaire, la psychiatrie et la médecine légale.

A l'étranger, on observe que l'anthropologie criminelle n'a réussi à percer qu'en Italie où dès 1890 des cours d'anthropologie criminelle instituée en l'honneur de Lombroso et un institut de médecine légale et d'anthropologie criminelle à l'université de Turin participent du même élan. Il est question de la fondation à Hanovre d'une école impériale allemande de criminologie et de police scientifique et le gouvernement espagnol prend l'initiative d'une mesure analogue en fondant en 1904 une école régulière et spéciale de criminologie pour le personnel de justice et de police. Enfin, il ne faut pas oublier le cours de criminologie dispensé dès 1897 par A. Hamon à l'Université de Bruxelles. En France, c'est dans les années 1912 que le projet d'un "laboratoire d'anthropologie criminelle", un "office scientifique de criminologie", est discuté. Le Garde des Sceaux, demandera-t-il la fondation d'une "clinique du délit" dans une sorte de laboratoire d'anthropologie criminelle, dont la création avait été déjà demandée par le

---

<sup>19</sup> Hugounenq, 1901

<sup>20</sup>Kaluszynski, 1989

<sup>21</sup> Manouvrier nuancera et insistera sur l'ambivalence du milieu social, l'éducation en particulier qui pourra « rendre un loup non méchant », ou « rendre criminel un homme qui n'avait que quelques prédispositions ». Manouvrier, 1889

<sup>22</sup> Cet exemple sera "imité" à la faculté de droit de Toulouse où Vidal inaugure un cours magistral de science pénitentiaire.

Parlement<sup>23</sup>. Il faudra attendre 1922 pour que se crée l'Institut de criminologie de l'Université de Paris, placé sous la direction de la faculté de médecine et divisé en quatre sections : droit criminel, médecine légale et psychiatrie criminelle, police scientifique, science pénitentiaire<sup>24</sup>. Il semble que le certificat de sciences pénales, évoqué précédemment, soit à l'origine de la création, même tardive de l'Institut<sup>25</sup>. Ainsi, dès 1922, la criminologie a son Institut et l'enseignement s'organise dorénavant dans ces lieux. Plus généralement rattaché à la Faculté de Droit, il a néanmoins un caractère public, et l'enseignement est propagé en facultés de psychologie, sociologie, médecine et droit. Des cours sont délivrés à l'école d'anthropologie et des rudiments sont livrés à l'école pénitentiaire, l'école de police ou l'école d'éducateurs. En 1926, *Etudes criminologiques*, organe de l'association des élèves et anciens élèves de l'Institut de criminologie de Paris est fondé. Ainsi, la criminologie a réussi à trouver refuge... chez les juristes. L'approche reste multidisciplinaire. On est passé d'une anthropologie criminelle, empirique et foisonnante, à une "criminologie" stabilisée par des matières et des théories. Le droit a récupéré ce savoir, qui en s'institutionnalisant par l'enseignement, s'imprègne d'un caractère de légitimité qui ne permet pas les fous énoncés des premiers travaux d'anthropologie criminelle, réalisés sous l'empirisme médical. A travers cet enseignement, on a le sentiment d'un passage de la médecine légale aux études pénales, de l'empirisme médical au "théorique" juridique, de l'anthropologie criminelle à la criminologie. Très vite, ce discours riche, excessif, outré, s'intéressant à l'homme (criminel) en s'académisant, se réduit, se spécialise, s'intéressant plus au criminel (homme), au hors-la-loi. De l'un à l'autre, il y a transformation et maîtrise d'un savoir en ébullition et une métamorphose de l'objet. C'est le passage d'une science sociale en balbutiement à une science juridique qui s'affirme. L'ère de "l'anthropologie criminelle" telle que les congrès ont pu la représenter s'achève. La criminologie se stabilise, s'assagit et se légitime, en même temps que le grand mouvement international et national qui l'avait propulsée sous le nom d'anthropologie criminelle s'éteint avec la première guerre mondiale. Celle-ci ne faisant que mettre un coup fatal à l'essoufflement en idées et personnalités du mouvement d'anthropologie criminelle. Il faudra attendre une vingtaine d'années pour que le problème de la criminologie soit à nouveau posé sur le plan international<sup>26</sup>. Ainsi, sur ce terrain du crime s'esquisse un partage de terrains entre médecins et juristes<sup>27</sup>. Enjeux scientifiques, enjeux de compétences et peut-être enjeux politiques, semblent se mêler pour expliquer cette "fracture" qui maintient néanmoins les juristes en position de force. En 2009, une chaire de criminologie est créée au Conservatoire National des Arts et Métiers, en 2010 un rapport publié par la Conférence Nationale de criminologie propose un état des lieux de l'enseignement et formule des recommandations. Le 21 mars 2012, à la suite de la création par arrêté ministériel du 13 février 2012 d'une section CNU 75, criminologie, une motion est adoptée qui dénie toute légitimité scientifique à cette nouvelle section. A la suite du changement gouvernemental, celle-ci sera finalement supprimée par arrêté du 6 août 2012.

---

<sup>23</sup> A la suite d'une discussion le 21 décembre 1909, la chambre des députés avait voté un projet de résolution, accepté par le Garde des Sceaux, invitant ce dernier à étudier les moyens d'organiser à Paris « un service ayant pour but l'examen scientifique complet des criminels et la recherche des facteurs sociaux de la criminalité. »

<sup>24</sup> Le Poittevin, 1925, 645.

<sup>25</sup> Pinatel parle de la fondation en 1906 d'un institut de sciences pénales se transformant en Institut de criminologie Pinatel 1951, 419

<sup>26</sup> C'est en 1934 que Benigno di Tullio créera la Société internationale de criminologie. Le premier congrès international de criminologie aura lieu à Rome en 1937 et en ce qui concerne les congrès nationaux, le premier congrès national italien de criminologie se déroulera à Vérone les 17-19 octobre 1959, fêtant le cinquantième anniversaire de la mort de Lombroso. Le premier congrès national français de criminologie se passera à Lyon en 1961 et un hommage prononcé sera rendu à Lacassagne.

<sup>27</sup> Kaluszynski, 1995

### *Etre ou faire école. Gabriel Tarde*

On peut se demander pourquoi certains fondent une école et d'autres non. Collaborateur des *Archives de l'anthropologie criminelle* dès ses débuts, co-directeur de la revue pour la partie sociologique en 1893, Gabriel Tarde est un des auteurs les plus prolifiques de cette revue, après Lacassagne, de 1887 à 1901<sup>28</sup>, mais il en est "l'étoile filante". De par son nom, son œuvre, il est une "notabilité" dont la renommée rejaillit sur la revue, mais, il reste insaisissable, suivant une trajectoire qui lui sera personnelle. Sa réussite réside bien en ses écrits dont l'abondance et la variété esquissent l'image d'un "érudit" ou d'un "philosophe". La criminologie, à laquelle il s'est intéressé vers l'âge de quarante ans, reste pour lui comme « un cas particulier dans la sociologie »<sup>29</sup>. Toujours, il a gardé une conception "d'ensemble" du monde et de la vie, dans un esprit d'indépendance totale... tant et si bien qu'il ne peut être rattaché véritablement à aucune école<sup>30</sup>. Espinas, en tant que membre de l'Institut auquel appartenait Tarde, lui rendit hommage à sa mort et commença un long discours par cette phrase : « Tarde non seulement a été original, mais il a voulu l'être »<sup>31</sup>. N. Vaschide, concluait ainsi un article élogieux : « M. Tarde fut un grand agitateur d'idées, un admirable modèle, un inventeur de tout premier ordre, il sema à pleines mains et ses idées furent reprises par tous les courants »<sup>32</sup>. Tarde n'a jamais été à l'origine et n'a pas créé un mouvement propre. On peut renvoyer à sa vie, son parcours, ses embûches, son éclectisme (métaphysicien, sociologue, statisticien, criminologue), ses échecs, sa posture dans l'époque. Tarde reste sceptique voir frileux pour ces engagements politiques. Ceux-ci sont rares, très discrets, alors que la France fut le théâtre de multiples mouvements politiques et sociaux. Tarde ne s'est jamais engagé dans la politique active. Ni socialiste, ni dreyfusard, (un sympathisant du bout des lèvres du dreyfusisme<sup>33</sup>), ni anticlérical... « Tarde est modérément religieux à une époque où l'on était franchement soit clérical, soit anticlérical (...) Il n'était pas politiquement engagé à une époque d'engagement véritable et qu'il n'était ni pour ni contre le positivisme alors que la plupart des intellectuels avaient pris un parti tranché ».<sup>34</sup> Un autre trait ressort de ces écrits, c'est son individualisme étroitement lié à une philosophie de la liberté, voire du "libéralisme", on pourrait parler d'un libéralisme tardien. Très modéré dans un climat de convictions tranchées, trop peu engagé dans une époque partisane et clivée, trop individualiste dans une atmosphère intellectuelle qui s'imprégnait d'idées "communautaires", "solidaristes", enseignant, mais en marge des milieux universitaires qui sont alors un ferment d'énergies et de moyens, Tarde reste néanmoins, bien que moins connu, l'un des deux sociologues les plus renommés de son temps mais n'a pas de moyens propres à construire un mouvement même si ses amis pensent que Tarde a besoin d'un public, et de temps pour poursuivre son œuvre<sup>35</sup>. Même si il a aujourd'hui des héritiers, des émules, des adeptes (avec de grands écarts entre les deleuziens et les latouriens) Gabriel Tarde ne fonde pas et ne voulait sans doute pas d'école, alors que Durkheim en avait l'objectif et la volonté<sup>36</sup>, tout comme Lacassagne<sup>37</sup>.

<sup>28</sup> Bien qu'à cette date il soit décédé, il s'agit dès lors de publications posthumes.

<sup>29</sup> G. Tarde, 1890, 10.

<sup>30</sup> Il fut poète également, ses fils publieront ses poésies Tarde avait publié un premier volume de *Contes et poèmes* chez Calmann-Levy en 1879 et quelques mois après, il décida brusquement de le retirer du commerce et en racheta l'édition. Tarde, 1909.

<sup>31</sup> Espinas, 1909.

<sup>32</sup> Vaschide, 1904, 674.

<sup>33</sup> Salmon, 2005

<sup>34</sup> Clark, 1968

<sup>35</sup> Or cet objectif ne sera pas atteint, à en lire Ian Lubek : « Malgré l'enthousiasme de son assistance, Tarde n'y trouve pas de disciples ou d'élèves. Enseignant hors des cadres universitaires classiques, Tarde reste un *one-man show* sans paradigme communauté pour prolonger sa pensée. En revanche Durkheim, Bouglé et les autres membres de *L'année sociologique* ont les moyens de diffuser leurs idées dans leur revue ou à travers un enseignement universitaire. », Lubek 1981, 376.

<sup>36</sup> Besnard, 1979, Karady, 1979, Karady, 1976, Heilbron, 1985

<sup>37</sup> Voir les propos de Lacassagne qui avait donc conscience de faire école en écrivant : « La plupart des chefs d'école ne dirigent l'opinion que pendant une trentaine d'années, au plus un demi-siècle. Passé ce délai, ils deviennent le partage des spécialistes

### *Les écoles en contexte singulier*

Il y a sans doute également, à interroger le contexte comme un élément déterminant. Ce phénomène plutôt décentralisé<sup>38</sup> s'inscrit fortement dans un contexte républicain qui doit au positivisme ambiant et une croyance en l'éducation. Cette école lyonnaise n'a pas la ferveur d'un groupe qui voue, dans une sorte de communion marquée d'occultisme et de mystère, son esprit à un maître. C'est un groupement actif, laborieux, et dont la foi, si elle existe, est toute tournée vers la science, le progrès. Le développement des universités connaît un essor important en 1896, où apparaît une réforme attendue à la formation. Rattachés à l'Université et propulsés par elle, les "concepteurs" de cette école sont tous à des titres divers des universitaires. Matériellement celle-ci fournit les locaux, les matériaux et les "étudiants", qui prendront la relève et donneront ainsi une pertinence dans la durée, aux idées et travaux spécifiques des "Maîtres". Ainsi, est-ce le cas de l'École de Lyon qui possédera une salle de cours, des salles d'opérations, des laboratoires, et va se constituer de surprenantes collections. Elle va également recevoir un état-major d'élèves se succédant, se renouvelant, mais gardant, même dans la dispersion due aux nécessités professionnelles, la tradition commune, tradition renouée et ravivée en intimité chaque fois que les circonstances le permettent. Le terme d'école est sans doute le plus approprié, le plus en adéquation comme structure d'innovation et d'encadrement pour des savoirs en émergence, qui intègrent ainsi les dimensions d'apprentissage, d'initiation, de transmission. L'école correspond bien à une épistémologie scientifique matricielle d'un idéal républicain<sup>39</sup>, imprégné du positivisme scientifique<sup>40</sup>, à la fois une conception du monde et un ensemble de propositions épistémologiques.

L'invention de la criminologie est révélatrice des transformations des manières de penser le monde et l'ordre social dans les premières années de la Troisième République. Deux étapes caractérisent la mise en œuvre des politiques en ce domaine : le souci de connaissance, l'accumulation du savoir, la mise en forme de méthodes rigoureuses pour aboutir en un second temps à l'élaboration d'instruments, techniques, projets ou législations nécessaires à la mise en place des politiques.

### *L'école de pensée forme (obligée) d'institutionnalisation des savoirs?*

Au-delà de l'école lyonnaise, une « petite » école de pensée, le terme prospère dans le contexte d'effervescence intellectuelle du XIX<sup>e</sup> siècle qui y imprime sa marque. Les années 1970 verront naître des collectifs, des mouvements mais qui ne reprendront pas le terme d'école, sans doute impropre à l'identification dans un contexte de bouleversement culturel et politique<sup>41</sup>.

Comme l'exprime très bien Jean Louis Fabiani « Les moments d'effervescence collective au sein de nos disciplines sont assez souvent liés à des conjonctures particulières dans lesquelles se croisent des préoccupations de fondation intellectuelle et institutionnelle et des redéfinitions affectant le mode de traitement des objets politiques. L'une et l'autre, loin d'être l'expression idéologique de nouveaux impératifs de gestion sociale et de contrôle politique dont elles ne seraient que le reflet académique, constituent des réponses originales à des situations

---

qui les étudient comme des faits historiques, mais ils restent toujours chers à l'élite, qui perpétue leurs leçons au-delà de leur génération ». Lacassagne, 1922.

<sup>38</sup>La période sera propice aux écoles (école cartographique, F.Guerry 1802-1869, école d'Anthropologie 1859 (De Quatrefages, Broca, Isidore Geoffroy-Saint Hilaire, mais aussi, l'école de Bordeaux, autour de E.Durkheim (sociologie), l'école de Nancy (phénomènes de suggestion) autour de Bernheim, Liegeois, Ladame, etc.

<sup>39</sup>Nord, 2013 (édition originale en anglais 1995), Hazareesingh, 1998, 2001

<sup>40</sup>Petit, 1993, Fedi, 2003, 238, Bourdeau, 2002,

<sup>41</sup>Voir par exemple le Mouvement critique du droit, réunissant des juristes et politistes français, se référant principalement au marxisme, qui a développé un projet, tant scientifique que pédagogique, de rupture avec les recherches et enseignements des facultés de droit. Dupré de Boulois, Kaluszynski, 2011



historiques marquées par l'émergence de nouvelles questions sociales ou par l'apparition de constructions politiques nouvelles. .... »<sup>42</sup>

L'école se met en place à la faveur d'un nouveau savoir, d'une innovation ou d'une transformation par rapport à un savoir existant qui ne se caractérise pas forcément en révolution ou en subversion<sup>43</sup>. L'appellation est bien souvent une injonction extérieure mais qui s'impose, stabilisée par un ensemble de déterminants objectifs qui fondent l'école (un leader, une revue, une internationalisation (légitimation) possible par les congrès, des réseaux d'acteurs, une pensée) dans un contexte d'émergence favorable. Les écrits et travaux de penseurs singuliers suffisent à une simple, mais néanmoins parfois ambitieuse diffusion, mais s'il s'agit d'aller vers une institutionnalisation, même ratée, même éphémère, alors toute la structuration autour de l'école solidifie incontestablement les réflexions recueillies, qui trouvent ici l'espace et les instruments pour fonder au-delà du discours, un savoir élaboré, un savoir de sociétés.

---

<sup>42</sup>Fabiani, 2005

<sup>43</sup>Tiryakian, 1979.

## Bibliographie

### Archives

Fonds Lacassagne (Bibliothèque Ville de Lyon)

Correspondance personnelle de Lacassagne MS 5174

Pièces sur

Ferri	MS	5213
Lombroso	MS	5216
G. Tarde	MS	5225-5226
Pièces sur positivisme	MS	5229
Criminologie	MS	5234

Archives de l'Anthropologie criminelle et des Sciences pénales. Médecine légale, judiciaire. Statistique criminelle. Législation et Droit. Paris Masson In 8 °1886 – 1892

Archives d'Anthropologie criminelle de criminologie et de psychologie normale et pathologique. Paris Masson - 1893 - 1907.

Archives d'Anthropologie criminelle, de médecine légale et de psychologie normale et pathologique. Paris Masson In 8 ° 1908 – 1914

<https://criminocorpus.org/fr/bibliotheque/collections/archives-de-lanthropologie-criminelle-1886-1914/>

Actes du Congrès international d'anthropologie criminelle Rome 1885, 1886, AAC, p. 169-186.

Actes du IIème Congrès international, d'anthropologie criminelle, Paris, 1889, AAC, p.517-660.

Baudouin, J, Hourmant, F, (dir.) ; 2007, *Les revues et la dynamique des ruptures*, Presses universitaires de Rennes

Besnard, P ; 1979 ; « La formation de l'équipe de l'Année sociologique », *Revue française de sociologie*, XX, n° 1, p.7-31

Bourdeau, M ; 2002, « La réception du positivisme au début du XXème siècle : état des lieux », *Bulletin de la Sabix [En ligne]*, 30, p.57-62

Bournet, A, 1894, revue bibliographique, sur De Baets, M « l'école d'anthropologie criminelle », AAC p 505-506

Brissaud, J.B ; 1880, « Une nouvelle école de criminalistes (à propos de Cesare Lombroso) », *Revue générale de Droit*, p.325-335

Carnevale, E ; 1891, «Una terza scuola de diritto penale», *Estratto dalla Rivista di discipline carcerarie* Rome, Mantellate

Clark, T.N, 1968, «Tarde Gabriel, I.D. Sills», *International Encyclopaedia of the social sciences*, vol. LS, N. York, Mac Millan Free Paris, p. 509-514

Clark, T.N; 1973, *Prophets and Patrons, The French University and the Emergence of the Social Sciences*, Cambridge, Harvard University Press

Colojanni, N ; 1886, « Oscillations thermométriques et délits contre les personnes », AAC, p 481-506

De Baets, M ; 1893, *L'école d'anthropologie criminelle*, P. van Fleteren,

Debuyst, Ch, Digneffe, F, Labadie, J.-M, Pirès, A ; 1995, *Histoire des savoirs sur le crime et la peine*, vol. 1, Des savoirs diffus à la notion de criminel-né, Bruxelles, De Boeck Université, coll. Perspectives criminologiques.

Dupré de Boulois, X, Kaluszynski, M, (éd.) ; 2011, *Le droit en Révolutions. Regards sur la critique du droit des années 70 à nos jours*, Paris, LGDJ, collection Droit et Société

Espinas, A, 1909, « Notice sur la vie et oeuvres de G. Tarde », Paris, Institut de France, Académie des Sciences morales et politiques, Séances du 18 et 22 décembre.

- Fabiani, J-L ; 2005, « Faire école en Sciences Sociales », *Les Cahiers du Centre de Recherches Historiques* [En ligne], 36 | 2005, mis en ligne le 24 mai 2011
- Favre, P ; 1983, « G. Tarde et la mauvaise fortune d'un baptême sociologique de la science politique », *Revue Française de Sociologie*, p.5-30.
- Favre, P ; 1989, *Naissance de la science politique en France 1870-1914*, Paris, Fayard, coll. L'espace du politique
- Fedi, L ; 2003, « Lien social et religion positiviste chez les penseurs de la Troisième République » *Revue des sciences philosophiques et théologiques*, 1, Tome 87 p.127-151
- Ferri, E ; 1887 ; « Variations thermométriques et criminalité », *AAC*, p. 3-22
- Foucault, M ; 1966, *Les mots et les choses. Une archéologie des sciences humaines*, Paris, Gallimard
- Foucault, M ; 1979, *Surveiller et Punir*, Paris, Gallimard.
- Geiger, R L; 1975, «The institutionalization of sociological paradigms. Three examples from early French sociology», *Journal of the history of the behavioral sciences*, vol. 11, n° 3, pp 233-245
- Hazareesingh, S ; 1998, *From Subject to Citizen. The Second Empire and the Emergence of Modern French Democracy*, Princeton (N.J.), Princeton University Press,
- Hazareesingh, S ; 2001, *Intellectual Founders of the Republic. Five Studies in Nineteenth-Century French Political Thought*, Oxford, Oxford University Press,
- Heilbron, J ; 1985, « Les métamorphoses du durkheimisme 1920-1940 », *Revue française de sociologie*, XXVI, n° 2, p. 205-237.
- Kaluszynski, M ; 1988, *La criminologie en mouvement. Naissance et développement d'une science sociale en France au XIXe siècle. Autour des Archives de l'Anthropologie Criminelle d'Alexandre Lacassagne*". Doctorat d'Histoire contemporaine, 3 vol, 989 p
- Kaluszynski, M ; 1989, « Les congrès internationaux d'anthropologie criminelle 1885-1914 », dans *Mil neuf cent, Revue d'Histoire intellectuelle : Les congrès, lieux de l'échange intellectuel, 1850-1914*, p 59-70
- Kaluszynski, M ; 1995, « Identités professionnelles, identités politiques : médecins et juristes face au crime en France à la fin du XIXème siècle », dans Blanckaert, C, Mucchielli, L, (éd.) *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, p. 215-235
- Kaluszynski, M ; 2002, *La République à l'épreuve du crime : la construction du crime comme objet politique, 1880-1920*, Paris, L.G.D.J
- Karady, V ; 1976 ; « Durkheim, les sciences sociales et l'Université. Bilan d'un semi-échec », *Revue française de sociologie*, XVII, n° 2, p. 267-311
- Karady, V ; 1979, « Stratégies de réussite et modes de faire valoir chez les durkheimiens », *Revue française de sociologie*, XX, n° 1, p. 49-82,
- Lacassagne, A ; 1922, *Préface du Catalogue du Fonds Lacassagne* », Lyon, p. IV
- Laupts, G Saint Paul ; 1907, « A la mémoire d'E. Zola » *AAC*, 1907, p. 825-841.
- Leonard, J ; 1981 ; *La médecine entre les pouvoirs et les savoirs* , Paris, Aubier
- Le Poittevin, G ; « L'Institut de criminologie de l'Université de Paris », *Revue de droit pénal et de criminologie*, 1925, p.642-654.
- Lombroso, C ; 1890, *L'anthropologie criminelle et ses récents progrès*, Paris, F. ALCAN
- Lubek, I ; 1981, « Histoire de psychologies sociales perdues. Le cas de Gabriel Tarde, *Revue française de sociologie* , Volume 22 Numéro 3 p. 361-395.
- Manouvrier, L ; 1889, « Existe t-il des caractères anatomiques propres aux criminels ? Les criminels présentent ils en moyenne certains caractères anatomiques particuliers ? Comment doit-on interpréter ces caractères ? », Actes du congrès international d' Anthropologie criminelle IIème Congrès, *AAC*, p. 591-598.
- Mucchielli, L ; 1994, (éd), *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan

- Mucchielli, L ; 1998, *La découverte du social. Naissance de la sociologie en France (1870-1914)*, Paris, La Découverte, coll.Textes à l'appui
- Nisbet, R.A ; 1984, *La tradition sociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, coll. Sociologies
- Petit, A ; 1993, *Heurs et malheurs du positivisme comtien : philosophie des sciences et politique scientifique chez Auguste Comte et ses premiers disciples (1820-1900)* Thèse de doctorat en Philosophie
- Pignard-Cheynel, N ; 2005, « L'édition de revues scientifiques : une forme de marchandisation de la diffusion des connaissances. », *Sciences de la Société*, 66, p.181-198
- Pinatel, J ; 1951, « Données du problème de l'enseignement de la criminologie », *RSC*, p. 415-428
- Pinatel, J ; 1953, « Histoire des doctrines criminologiques », 1953, *Revue de science criminelle*, p.105-125.
- Pinatel, J ; 1960, « La doctrine lombrosienne devant la criminologie scientifique contemporaine », *Revue de science criminelle*, p. 318-325
- Pudal, R ; 2005 « " Sur la réification des collectifs " : à propos de l'école de Chicago », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2, p. 367-376.
- Renneville, M, 1995, « Alexandre Lacassagne : un médecin-anthropologue face à la criminalité(1843-1924) », *Gradhiva. Revue d'histoire et d'archives de l'anthropologie*, n° 17, p. 127-140
- Roux, J-A C, 1922 Bibliothèque de la ville de Lyon. *Catalogue du fonds Lacassagne*, Lyon, Impr.nouvelle lyonnaise, XII-VI-222 p.
- Le Temps* du 10 juillet 1895 sur l'école lombrosiste, *Revue des journaux et sociétés savantes*, AAC p 623-625
- Tarde, G ; 1890, *La criminalité comparée*, Paris, Alcan, 215p
- Tarde, G, 1891, « L'idée de culpabilité » *Revue des deux Mondes*, livraison du 15 juin 1891, p.849-877
- Tarde, G ; 1892, « une nouvelle école italienne, le positivisme critique », AAC, p. 208-211.
- Tarde, G ; 1892, *Etudes pénales et sociales*, Lyon, Storck
- Tarde, G ; 1895, *Essais et mélanges sociologiques*, Lyon, Storck
- Tarde, G ; 1898, *Les lois sociales, Esquisse d'une sociologie*, Paris, F. Alcan
- Tarde, G ; 1909, *Introduction et pages choisies par ses fils*, Paris, Louis Michaud
- Topalov, C ; 2003, « Écrire l'histoire des sociologues de Chicago », *Genèses*, 51, p. 147-159.
- Salmon, L ; 2005, « Gabriel Tarde, entre dreyfusien et dreyfusiste. Réflexions sur l'engagement d'un Gabriel Tarde, entre dreyfusien et dreyfusiste. Réflexions sur l'engagement d'un « homme de pensée ». *Champ Pénal*. <halshs-00336564>
- Sarraute, P ; 1887, « La nouvelle école pénale positive » *Revue des livres*, AAC, p. 583-591.
- Souchon, H ; 1974, « A. Lacassagne et l'École de Lyon. Réflexions sur les aphorismes et le concept du "Milieu Social" » *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*, n° 3, p. 533-559
- Souchon, H ; 1975 « Alexandre Lacassagne et l'École criminologique de Lyon », *Revue de la police nationale*, n° 96, p. 49-55
- Souvenir du professeur Lacassagne à ses amis et à ses élèves* Lyon, 23 février 1901, Discours à l'occasion de sa promotion comme officier de la Légion d'honneur, lettre d'excuse de Tarde en son absence, Lyon, Storck
- Tiryakian, E ; 1979, «The Significance of Schools in the Development of Sociology », dans Sznajder, W.E, Fuhrmann, E.R, Miller, M.K,(éd) *Contemporary Issues in Theory and Research. A Metasociological Perspective*, Westport, Greenwood
- Vaschide, N ; 1904, « La psychologie de M. Tarde », AAC, p. 661-674

Vervaeck, L ; 1924, « Le professeur Lacassagne », *Revue de droit pénal et de criminologie*, p. 913-930  
Weber, M ; 1963, *Le savant et le politique*, Paris, UGE, coll. '10/18', 1963,